



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° : 20191125_3

OBJET : Aménagement du chemin
des Gingembres
Modification du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie, le :

03 DEC. 2019

Nombre des conseillers en exercice :
39

| | |
|-----------------|-----------|
| Présents | 22 |
| Procuration | 8 |
| Votants | 30 |
| Abstention | 0 |
| Exprimés | 30 |

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq novembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry
MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick
VIENNE Raymonde représentée par LANDRY Christian
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
GEORGET Marilyne représentée par ETHEVE Corine
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; BOYER Julie ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire

Patrick LEBRETON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame HOAREAU Claudette, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 25 novembre 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20191125_3

**OBJET : Aménagement du chemin des Gingembres
 Modification du plan de financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Par délibération en date du 20 septembre 2019, le conseil municipal a validé le projet et le plan de financement concernant l'aménagement du chemin des Gingembres.

Il est proposé d'ajouter au financement éligible, les missions de Coordination de Sécurité et de Prévention de la Santé (CSPS) ainsi que la mission de contrôle extérieur à hauteur respectivement de 5 640,10 € HT et 7 742,50 € HT.

- Le coût prévisionnel modifié des dépenses est présenté comme suit :

| Postes | Aménagement du chemin des Gingembres | Sous-total HT |
|------------------------------------|---|-----------------------|
| Travaux en entreprises extérieures | CSPS | 5 640,10 € |
| | Mission de contrôle extérieur (essai laboratoire) | 7 742,50 € |
| | Travaux préparatoires & terrassements généraux | 302 265,00 € |
| | Voirie et travaux annexes | 633 990,00 € |
| | Assainissement des eaux pluviales | 332 130,00 € |
| | TOTAL Général € HT | 1 281 767,60 € |
| | TVA (8,5%) | 108 950,25 € |
| | TOTAL Général € TTC | 1 390 717,85 € |

- Le plan de financement prévoit une participation du FEADER à hauteur de 75 % et du Conseil Départemental à hauteur de 10 % et se présente comme suit :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Montant total HT | 1 281 767,60 € |
| Union Européenne – FEADER (75%) | 961 325,70 € |
| Département (10%) | 128 176,76 € |
| Commune de St Joseph (15%) | 192 265,14 € |
| Commune de St Joseph (TVA) | 108 950,25 € |
| Montant de l'opération en TTC | 1 390 717,85 € |

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver dans le cadre de la modernisation des voiries agricoles, le projet d'aménagement du chemin des Gingembres ;

- d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel des travaux relatif à ce projet d'aménagement avec une participation communale de 301 215,39 € TTC (192 265,14 € HT et 108 950,25 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20190920_4 du 20 septembre 2019,

Vu la note explicative de synthèse n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 22

Représentés : 8

Pour : 30

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **APPROUVE** dans le cadre de la modernisation des voiries agricoles, le projet d'aménagement du chemin des Gingembres.

Article 2.- **APPROUVE** la modification du plan de financement prévisionnel des travaux relatif à ce projet d'aménagement avec une participation communale de 301 215,39 € TTC (192 265,14 € HT et 108 950,25 € de TVA).

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Montant total HT | 1 281 767,60 € |
| Union Européenne – FEADER (75%) | 961 325,70 € |
| Département (10%) | 128 176,76 € |
| Commune de St Joseph (15%) | 192 265,14 € |
| Commune de St Joseph (TVA) | 108 950,25 € |
| Montant de l'opération en TTC | 1 390 717,85 € |

Article 3.- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Patrick LEBRETON